



PRÉFÈTE DES DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Niort, le 20/06/22

PLAN DE RESILIENCE Prise en charge des surcoûts d'alimentation animale pour les opérateurs de contrats d'intégration ou de contrats de production

La situation de guerre en Ukraine entraîne des perturbations fortes d'approvisionnement, tant en termes de flux que de prix. Les prix des matières premières agricoles, notamment les céréales et les protéines végétales, ont fortement augmenté.

Pour absorber une partie des hausses des coûts de l'alimentation animale, le Gouvernement a mis en place, en mai 2022, une aide à destination des éleveurs fortement impactés.

Cette compensation des surcoûts d'alimentation animale sur une durée de 4 mois (période de référence du 16 mars au 15 juillet 2021) est maintenant ouverte aux opérateurs de contrats d'intégration ou de contrats de production.

L'enveloppe allouée à ce nouveau dispositif est de 166 millions d'euros au niveau national.

Les demandes d'aide peuvent être déposées jusqu'au **08 juillet 2022 à 14h**.

Elles sont à réaliser en ligne sur le site **la plate-forme d'acquisition des données (« PAD ») de FranceAgriMer**, accessible à partir du site de FranceAgriMer : <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Plan-de-resilience-Alimentation-animale>

L'instruction des demandes se fera par la DRAAF et FranceAgriMer.

Bureau Communication Interministérielle
Tél : [05.49.08.68.02 ou 68.01]
Courriel : [pref-communication@deux-sevres.gouv.fr]
Adresse : 4 rue du Guesclin 79000 NIORT



Bureau Communication Interministérielle
Tél : [**05.49.08.68.02** ou **68.01**]
Courriel : [pref-communication@deux-sevres.gouv.fr]
Adresse : 4 rue du Guesclin 79000 NIORT